Image not found or type unknown

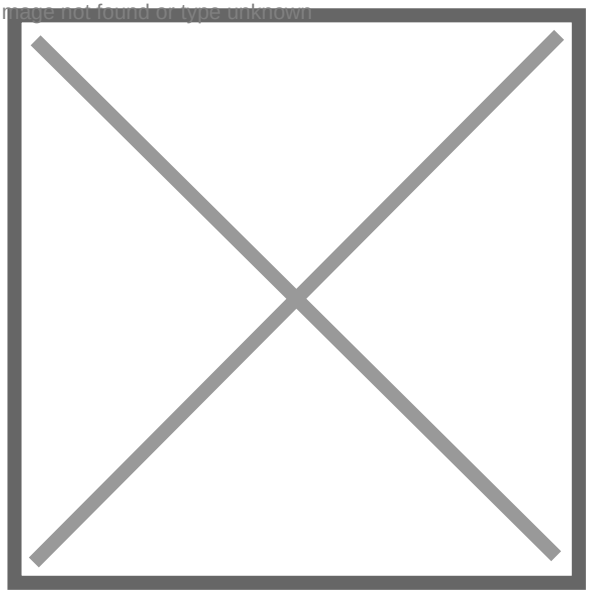

Dette enfant majeur deserteur armée

Par **bch1718**, le **31/03/2016** à **10:21**

Bonjour,
Mon fils de 23 ans ,militaire ,deserte son régiment depuis le 12 fevrier 2016 et a contacté des dettes de transport depuis .il n'est plus domicilié a mon domicile depuis fin 2012 et Je n'ai aucune nouvelle de lui depuis cette date .J'ai recu à mon domicile un courrier simple le concernant d'un huissier que j'ai renvoyée avec la mention NPAI ;.et je suis inquiete de savoir ce qu'il va se passer ensuite en sachant que personne ne sait où il se trouve et qu'il n'a pas de domicilation exacte en ce moment;Je vous remercie de m'éclairer par votre réponse .

Par **cocotte1003**, le **31/03/2016** à **10:29**

Bonjour, pour vous rien. Pour votre fils, d'huissier va le chercher pour lui faire régler sa dette, cordialement

Par **bch1718**, le **31/03/2016** à **10:44**

Je vous remercie de votre réponse rapide ,elle a atténuer mon angoisse.si je reçois d'autres courriers d'huissiers ou recommandés avec accusé de réception ,dois je procéder de la même manière a savoir renvoyer avec la mention NPAI sans donner d'explication à l'expéditeur?cordialement

Par **cocotte1003**, le **31/03/2016** à **11:34**

Oui vous continuez à renvoyer tous les courriers. Prenez contact avec d'huissier et expliquez lui que vous n'avez plus de contact avec votre fils depuis plusieurs années, cordialement

Par **amajuris**, le **31/03/2016** à **19:13**

bonjour,
continuez à refuser tous courriers adressés à votre fils.
si vous acceptez son courrier, cela signifiera pour l'huissier et les créanciers qu'il est domicilié chez vous.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés